



Décision n° 18 / 645
relative au prix de thèse en droit public du Conseil d'État - année 2019

Le vice-président du Conseil d'État,

Vu le code de justice administrative,

Vu le règlement du prix de thèse du Conseil d'État, notamment son article 5,

DÉCIDE

Article 1

Le prix de thèse en droit public du Conseil d'État est ouvert pour l'année 2019.

Les candidats dont les thèses ont été soutenues en 2017 et en 2018 peuvent adresser leur dossier de candidature au Conseil d'État (section du rapport et des études) jusqu'au 28 février 2019 inclus (cachet de la poste faisant foi).

Article 2

Outre le président du jury et les membres de droit, sont désignés membres du jury du prix de thèse en droit public du Conseil d'État pour l'année 2019 :

- Mme Camille Broyelle, professeure à l'université Panthéon-Assas,
- M. Jean-Christophe Duchon-Doris, président du tribunal administratif de Nice,
- M. Gabriel Eckert, professeur à l'université de Strasbourg,
- Mme Geneviève Gondouin, rapporteure publique à la cour administrative d'appel de Lyon
- Mme Rozen Noguellou, professeure à l'université Panthéon-Sorbonne,
- M. Didier Ribes, maître des requêtes au Conseil d'État.

Paris, le **20 DEC. 2018**


Bruno Lasserre